



Préfecture de Seine-Maritime

Commune d'ETAINHUS

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-065

du

02 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit
Approuvé
Modifié

date

26 juin 2003

6 mai 2013

6 novembre 2019

aléa

Inondation (débordement de
cours d'eau, ruissellement,
remontée de nappe)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn approuvé

Consultable sur internet

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

23 juin 1993

06 février 1995

07 février 2000

10 mars 2010

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn approuvé

Règlement du PPRn approuvé (modifié)

Cartographie des aléas du PPRn approuvé

Zonage réglementaire du PPRn approuvé

9. Description des phénomènes d'inondation

La commune d'Etainhus est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.